

Page : 1/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2022 Numéro de version 1.0 Révision: 17.05.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Deltastar
- · Code du produit: 100513
- Numéro d'enregistrement W-7410-03
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
- Catégorie du produit PC27 Produits phytopharmaceutiques
- Emploi de la substance / de la préparation Insecticide
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel. +41 (0)62 746 80 00
Fax +41 (0)62 746 80 08
info@staehler.ch

· Service chargé des renseignements:

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel. +41 (0)62 746 80 00
Fax +41 (0)62 746 80 08
info@staehler.ch
www.staehler.ch

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse

www.staehler.ch

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)



Page : 2/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2022 Numéro de version 1.0 Révision: 17.05.2022

Nom du produit: Deltastar

(suite de la page 1)



Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger











GHS02

GHS05

GHS07

GHS08

GHS09

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

deltaméthrine (ISO)

amine oleyle éthoxylé, sel de dodecylbenzenesulfone

Calcium Dodecylbenzene sulphonate

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

· Indications complémentaires:

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SPe8 Dangereux pour les abeilles

- 2.3 Autres dangers
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.



Page : 3/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2022 Numéro de version 1.0 Révision: 17.05.2022

Nom du produit: Deltastar

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux. concentré émulsifiable (EC)

Concentre emuismable (,	
· Composants dangereux:		
CAS: 64742-94-5	solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	<90,5%
EINECS: 265-198-5	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 STOT SE 3, H336	
CAS: 66467-20-7	amine oleyle éthoxylé, sel de dodecylbenzenesulfone	<4%
	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	
CAS: 52918-63-5	deltaméthrine (ISO)	2,78%
EINECS: 258-256-6	Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H331 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	
CAS: 90194-26-6	AlkylC10-C14 benzene sulfonate de calcium	>1,5%
Numéro CE: 932-231-6	Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315	
CAS: 104-76-7	2-éthylhexane-1-ol	>1%
EINECS: 203-234-3	♦ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales:

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux. Une douche oculaire doit être installées dans la poste de travail.

· Après ingestion:

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nausées

Migraine

Vertiges

Etourdissement

Somnolence

Dépression du système nerveux central

Perte de coordination

(suite page 4)



Page : 4/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2022 Numéro de version 1.0 Révision: 17.05.2022

Nom du produit: Deltastar

(suite de la page 3)

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Danger d'incendie: inflammable
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Mesures de précaution contre l'incendie: Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Défense de fumer.

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 17.05.2022 Numéro de version 1.0 Révision: 17.05.2022

Nom du produit: Deltastar

(suite de la page 4)

Page: 5/11

A conserver dans un résipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

- Autres indications sur les conditions de stockage: Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit phytosanitaire

Produit destiné à l'agriculture.

Seulement pour une utilisation professionnelle.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

104-76-7 2-éthylhexane-1-ol

VLEP Valeur à long terme: 5,4 mg/m³, 1 ppm

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:



À court terme ou à faible charge: demi-masque avec filtre à particules FFP2 (Norme Européenne 149)

Lors d'une exposition prolongée: masque respiratoire complet avec filtre combiné (gaz et particules) A2B2E2K1HG-P3

· Protection des mains:



Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(EN 374)

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 6)



Page: 6/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1.0 Date d'impression: 17.05.2022 Révision: 17.05.2022

Nom du produit: Deltastar

· Protection des yeux:

(suite de la page 5)



Lunettes de protection hermétiques

(EN 166)

Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures de gestion des risques

L'utilisation de ce produit (cette substance / cette préparation) à titre professionnel par des jeunes travailleurs est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et c	chimiques essentielles
Indications générales.	
Aspect: Forme:	Liquide
Couleur:	Jaune
Odeur:	Aromatique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH:	Non déterminé.
Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair	56,6 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Température d'inflammation:	430 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Pas de danger d'explosion en cas de stockage et de manipulation conformes.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,7 Vol %
Supérieure:	7,5 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C:	5 hPa
Densité à 20 °C:	0,905 g/cm³
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Entièrement miscible.
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.



Page: 7/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 17.05.2022 Numéro de version 1.0 Révision: 17.05.2022

Nom du produit: Deltastar

(suite de la page 6)

· Teneur en solvants: Solvants organiques: <90,5 % VOC (EU): <90.5% VOC (CH): <90.5% · 9.2 Autres informations VOC: 90.5, 807,5 g/l, densité 0.892

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles:

Oxydant fort

Acide fort

Base fort

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Vapeurs toxiques et irritantes

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:				
Oral	LD50	1033 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)		
Inhalatoire	LC50 4h	>5,25 mg/l (rat)		
64742-94-5	64742-94-5 solvant naphta aromatique lourd (pétrole)			
Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	3160 mg/kg (rat)		
		>2000 mg/kg (lapin)		
Inhalatoire	LC50 4h	>4688 mg/m³ (rat)		
52918-63-5	52918-63-5 deltaméthrine (ISO)			
Oral	LD50	87 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)		
Inhalatoire	LC50 6h	0,6 mg/l (rat)		
66467-20-7	66467-20-7 amine oleyle éthoxylé, sel de dodecylbenzenesulfone			
Oral	LD50	505,05 mg/kg (rat)		
104-76-7 2	104-76-7 2-éthylhexane-1-ol			
Oral	LD50	2,053 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	1,968 mg/kg (lapin)		
· Effet prima	Effet primaire d'irritation:			

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)



Page: 8/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro de version 1.0 Révision: 17.05.2022 Date d'impression: 17.05.2022

Nom du produit: Deltastar

(suite de la page 7)

- Indications toxicologiques complémentaires:
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

. 12 1 Tovicitó

	· 12.1 Toxicite				
	· Toxicité aquatique: 64742-94-5 solvant naphta aromatique lourd (pétrole)				
Ī					
Ī	EC50 48h	3-10 mg/l (daphnia magna)			
ı	ErC50 72h	11 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)			
	LC50 96h	2-5 mg/l (truite arc-en-ciel)			
Ī	52918-63-5 deltaméthrine (ISO)	52918-63-5 deltaméthrine (ISO)			
Ī	EC50 48	0,56 μg/l (daphnia magna)			
	LC50 96h	0,26 μg/l (truite arc-en-ciel)			
ı	NOEC (chronisch Fische)	<0,032 μg/l			
	NOEC (chronisch Krustetier) 21d	0,0041 μg/l (daphnia magna)			
Ī	104-76-7 2-éthylhexane-1-ol				
Ī	LC50	10 mg/l (poisson)			

- 12.2 Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation

BCF Fische:1400

LogPow: 4.6 (25°C, pH 7.6)

- 12.4 Mobilité dans le sol Tension de surface: 29.1 mN/m (25 °C)
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Très toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit être acheminé vers une décharge ou une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après

traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

· Code déchet: 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

(suite page 9)



Page : 9/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2022 Numéro de version 1.0 Révision: 17.05.2022

Nom du produit: Deltastar

(suite de la page 8)

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Il est interdit de réutiliser l'emballage vide.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• 14.5 Dangers pour l'environnement: Le produit contient matières dangereuses pour

l'environnement : deltaméthrine (ISO)

· ADR, IMDG, IATA UN1993

ADR 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (solvant naphta

aromatique lourd (pétrole)), DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

· IMDG FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Solvent naphtha

(petroleum), heavy arom., deltamethrin (ISO)),

MARINE POLLUTANT

· IATA FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Solvent naphtha

(petroleum), heavy arom.)

· ADR, IMDG



· Classe 3 Liquides inflammables.

· Étiquette

·IATA



· Class 3 Liquides inflammables.

· **Label** 3 · **ADR, IMDG, IATA** |||

Marine Pollutant:
 Marquage spécial (ADR):
 Signe conventionnel (poisson et arbre)
 Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

I'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 30 · No EMS: F-E,S-E · Stowage Category A

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 5L

Quantités exceptées (EQ) Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur:

1000 ml

· Catégorie de transport 3 · Code de restriction en tunnels D/E

· IMDG

· Limited quantities (LQ) 5L

(suite page 10)



Page : 10/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.05.2022 Numéro de version 1.0 Révision: 17.05.2022

Nom du produit: Deltastar

(suite de la page 9)

	(suite de la page 9)
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PÉTROLE)), 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- · Évaluation de la sécurité chimique
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO

E1 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- · Indications sur les restrictions de travail:

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Directives techniques air:

Classe	Part en %
I	2,8
NK	91,3

- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Service établissant la fiche technique: Stähler Suisse SA
- · Contact:

Stähler Suisse SA Henzmannstrasse 17A CH-4800 Zofingen

(suite page 11)



Page: 11/11 Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

(suite de la page 10)

Date d'impression: 17.05.2022 Numéro de version 1.0 Révision: 17.05.2022

Nom du produit: Deltastar

Tel.: +41 (0) 62 746 80 00 / Fax.: +41 (0) 62 746 80 08

info@staehler.ch www.staehler.ch

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

INTA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire — Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire — Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire — Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) — Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration — Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2